

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1740

Artikel: Délinquance : gare à l'angélisme : ce ne sont pas les propositions de Chantal Galladé qui font le lit de l'UDC
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024394>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Deuxième caractéristique: la proposition passe sous silence le cadre légal existant. Certes, l'expulsion a disparu de l'éventail des sanctions pénales depuis la révision de la partie générale du Code pénal pour éviter des contradictions entre jugement pénal et décision administrative. Mais la nouvelle loi sur les étrangers permet à l'autorité administrative de révoquer l'autorisation de séjour d'un étranger qui «*attente de manière grave et répétée à la sécurité et à l'ordre publics*». Cette disposition peut aussi s'appliquer au délinquant de nationalité étrangère qui a toujours vécu en Suisse. Le péril est-il si grand que nous avons besoin de modifier la

nouvelle loi sur les étrangers voulue par l'UDC avant même son entrée en vigueur?

Troisième caractéristique: la proposition prétend avoir un important effet dissuasif et éviter les risques de récidive. L'étranger aura peur de l'expulsion et réfléchira avant de violer la loi. La peur du gendarme n'est pas toujours un remède efficace pour combattre la délinquance. Une forte augmentation des amendes fait lever le pied aux automobilistes; mais un violeur ne renoncera pas en pensant qu'il risque l'expulsion en plus d'une longue peine de prison. En revanche, on doit donner crédit à l'initiative sur la diminution du risque de

récidive: éliminer quelqu'un de la société à la première infraction conduit automatiquement à un taux de récidive zéro. Les résultats de la politique pénale ne sont pas toujours les meilleurs indicateurs de l'état des valeurs d'une société. Quelles sont celles d'une société qui préfère enfermer et exclure plutôt que d'éduquer et de réhabiliter?

Le seul mérite de cette proposition extrême est de démontrer, en la poussant jusqu'au bout, l'absurdité de la logique d'une philosophie pénale de la dissuasion et de la répression qui essaime, hélas, jusque dans les rangs de la gauche.

Délinquance: gare à l'angélisme

Ce ne sont pas les propositions de Chantal Galladé qui font le lit de l'UDC

Jean-Daniel Delley (16 juillet 2007)

D'accord avec Alex Dépraz pour ce qui est de l'initiative de l'UDC. Le scénario des nationaux-conservateurs est maintenant bien rodé. Proposer une mesure simple et radicale à un problème d'actualité qui a frappé l'opinion, une manière de montrer que, contrairement aux autres formations politiques, le parti est à l'écoute de la population et prompt à réagir. Le tout sans souci aucun de faisabilité et d'efficacité.

Mais attention de ne pas pécher par excès contraire. Face à la délinquance, la prévention seule ne fait pas le poids. Education et

réhabilitation certes, mais sans exclure la sanction. Les réactions à gauche aux propositions des socialistes zurichois Chantal Galladé, candidate au Conseil des Etats, et de son collègue le pénaliste Daniel Jositsch, qui vise un siège au Conseil national, ne sont guère compréhensibles. Prétendre que ces deux camarades succombent aux sirènes de l'UDC, c'est leur faire un mauvais procès. La proposition qui a fait les gros titres – prévoir des peines privatives de liberté pour les jeunes au-dessous de 15 ans – a été sortie de son contexte. Il ne s'agit pas de mettre systématiquement en prison

des mineurs de moins de 15 ans, mais d'ouvrir la possibilité exceptionnelle de mise en détention dans un établissement approprié lorsque cette limite d'âge n'est pas tout à fait atteinte. Quant aux autres mesures, elles concernent dans leur majorité l'éducation.

Galladé et Jositsch ont compris que le discours apaisant – qui va de la négation du phénomène au rappel que le dispositif légal est suffisant – fait le lit de l'UDC. Et que pour contrer le simplisme séducteur de ce parti, il est nécessaire d'affirmer des positions claires et concrètes.